



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

8^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 24 MARS 2022
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : M. Nicolas Droz

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbaux des séances des 25 novembre et 16 décembre 2021	Page	2
3.	Nomination d'un.e secrétaire du bureau du Conseil général en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), démissionnaire	Pages	2 – 3
4.	Nomination d'un.e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. F. Kaufmann (PLR), démissionnaire	Page	3
5.	Nomination d'un.e membre de la Commission de rénovation du temple gestion en remplacement de M. F. Kaufmann (PLR), démissionnaire	Page	3
6.	Nomination d'un.e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme M. de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire	Page	3
7.	Nomination d'un.e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de Mme M. de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire	Page	3
8.	Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. V. Pickert (PLR), démissionnaire	Page	4
9.	Nomination d'un.e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), démissionnaire	Page	4
10.	Nomination d'un.e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de M. F. Delcambre (ENT), démissionnaire	Page	4
11.	Nomination de deux membres de la Commission de fusion en remplacement de MM. F. Zuccalà (PLR) et E. Duvoisin (non-législatif), démissionnaires	Page	4
12.	Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)	Page	4
13.	Projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ; rapport, convention et demande de crédit	Pages	5 – 14
14.	Communications du Conseil communal	Pages	14 – 17
15.	Motions et propositions - Réponse à la motion interpartis : « Pour la création d'une Commission de la jeunesse	Pages	17 – 18
16.	Interpellations et questions	Pages	18 – 23

Le Président

Il est 20h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire-adjoint, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 31

Excusés : Mmes Silvia Carolillo, Estelle Chalon
MM. Georges Bertoni, Ramadan Nrecaj, Philippe Von Bergen

En retard :

Suppléants : MM. Matthias Imboden, Jean-Maurice Ducommun

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 16 voix. Le Conseil général siège valablement.

2. Procès-verbaux des séances des 25 novembre et 16 décembre 2021

Le procès-verbal du 25 novembre n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 16 décembre n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président :

Je souhaite la bienvenue à Mme Sliwowska et à MM. Fabbri et Ducommun.

Je profite de ce bienvenu pour dire un chaleureux « au revoir » à une personne qui est absente, Mme Eberhard. Je le fais en tant que Président du Conseil général, mais également à titre personnel. Elle a beaucoup fait pour me soutenir dans des moments délicats lors des 1^{ères} séances et j'étais bienheureux de l'avoir à mes côtés. Cela me donnait de la sûreté et lorsque nous sommes assis à ma place et que l'on a 35 personnes qui nous regardent, c'est toujours un poil intimidant. Elle était toujours très rassurante et je la remercie plus que chaleureusement au-delà de tout ce qu'elle a pu contribuer à la vie politique de Saint-Blaise.

Le Président rappelle que les partis doivent annoncer les nominations à l'avance de telle sorte que les arrêtés puissent être préparés et signés le soir même. Il prie donc de transmettre ces informations au Président du Conseil général et à l'administration communale.

Il informe également que les absences doivent être annoncées au Président du Conseil général, à son/sa secrétaire, à l'administrateur communal et à Mme Cutro.

3. Nomination d'un.e secrétaire du bureau du Conseil général en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Maria Sliowska.

Le Président en prend bonne note et annonce que Mme Sliowska prendra sa place à la prochaine séance du Conseil général en juin.

4. Nomination d'un.e membre de la Commission financière et de gestion en remplacement de M. F. Kaufmann (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Yann Chalon.

Le Président en prend bonne note.

5. Nomination d'un.e membre de la Commission de rénovation du temple en remplacement de M. F. Kaufmann (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Benjamin Jaggi.

Le Président en prend bonne note.

6. Nomination d'un.e membre de la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme M. de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Bernard Fabbri

Le Président en prend bonne note.

7. Nomination d'un.e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local (CRPAL) en remplacement de Mme M. de Rooij Kaufmann (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Bernard Fabbri.

Le Président en prend bonne note.

8. Nomination d'un.e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. V. Pickert (PLR), démissionnaire

Le Président :

Le point 8 est caduque, il y a eu confusion, M. Pickert continue ses fonctions jusqu'au Conseil général de juin. Il n'y a pas de remplacement à nommer pour le moment.

9. Nomination d'un.e membre de la Commission des naturalisations et agrégations en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Madalina Chivu.

Le Président en prend bonne note.

10. Nomination d'un.e membre de la Commission des ports et des rives en remplacement de M. F. Delcambre (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Louis Genné.

Le Président en prend bonne note.

11. Nomination de deux membres de la Commission de fusion en remplacement de MM. F. Zuccalà (PLR) et E. Duvoisin, démissionnaires

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Ludovic Kuntzer et votre personne.

Le Président en prend bonne note.

12. Nomination d'un.e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique (PS)

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous n'avons toujours pas de candidat à proposer.

Le Président en prend bonne note.

13. Projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ; rapport, convention et demande de crédit à l'appui

Le Président donne la parole au Conseil communal

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Tout cela pour dire que j'interviendrai après les groupes.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Rapport de la Commission de fusion :

La Commission de fusion s'est réunie le jeudi 10 mars à la Salle des Bourbakis en présence d'un des deux Conseillers communaux saint-blaïsois du COPIL, en l'occurrence Marc Renaud, et du Président de la Commission de fusion, Lorenzo Zago. Trois commissaires étaient excusés. Cette séance a été la 5^{ème} de la Commission de fusion, depuis l'acceptation de l'arrêté, le 23 septembre 2021.

La commission a pris connaissance d'un rapport bien étayé, de la charte d'engagement et du planning. La consistance et la structure de ces trois documents soulignent notamment le professionnalisme d'objectif : NE (ex-RUN), qui a indéniablement la capacité de suivi d'un projet de telle ampleur. Le COPIL peut se reposer sur un tel partenaire ; cependant, pour la seconde phase du projet, le COPIL doit veiller à prendre le leadership du projet. Si les coûts d'accompagnement techniques des travaux sont bien détaillés (CHF 421'173.00), la charge de travail supplémentaire pour le COPIL n'apparaît pas dans ce rapport. La Commission de fusion craint que cette charge de travail soit sous-estimée pour les membres du COPIL, vu la phase intense de travail qui s'annonce.

L'engagement de Bernard Dafflon, Professeur émérite à la Faculté des Sciences économiques et sociales et de Management de l'Université de Fribourg, auteur entre autres de l'ouvrage « Fusions de communes : « La méthode des "Noyaux Forts" et son application 1990-2020 », apportera une caution aux travaux effectués par le COPIL, les groupes de réflexion et objectif : NE. Le Professeur Dafflon sera mandaté pour une analyse financière et un accompagnement dans l'établissement du budget de fusion.

La Commission de fusion a éprouvé une certaine peine avec les objectifs énoncés en pages 4 et 5 sous « Objectifs du processus de fusion ». D'après la commission, il s'agit plus d'intentions que d'objectifs. Néanmoins, la Commission de fusion est en phase avec les intentions communiquées. Au niveau des ambitions et objectifs de la fusion, il est mentionné « fiscalité communale attractive ». Ce qualificatif est sujet à interprétation, vu les niveaux actuels des taux d'imposition des 4 communes (Enges : 79 ; Hauterive : 70 ; La Tène : 69 ; Saint-Blaise : 66).

Par rapport à la composition du COPIL pour la suite du processus de fusion, certains membres auraient souhaité une autre forme de gouvernance.

Au niveau de la charte d'engagement, la commission juge essentiel que les communes échangent leurs informations en continu et qu'elles développent leurs collaborations. Le processus de fusion a déjà rapproché les communes. De premiers livrables attestent de la volonté des 4 communes à travailler ensemble : la réalisation d'un premier août commun, le projet de faire découvrir les parcours

vita aux habitants des autres communes avec le précieux concours de coaches sportifs, les synergies exploitées par rapport à l'activité de l'ASP, le mandat confié à un expert pour le conseil dans la phase de négociation avec le Groupe E pour le chauffage à distance. La commission encourage le COPIL à poursuivre sur cette dynamique et à communiquer pro-activement sur ces délivrables aux citoyens des 4 communes. Par rapport à la révision du PAL, la commission observe qu'il n'a pas été possible de coordonner les efforts et d'anticiper la création d'une nouvelle commune via un seul PAL.

Au niveau du COPIL, il sera possible pour le représentant du Conseil général de se faire suppléer. Toujours dans le domaine administratif, la commission de fusion a demandé de préciser à l'article 5 de l'arrêté, que les membres des groupes de travail touchent des jetons de présence. Une fusion réussie devrait permettre de renforcer des compétences, de réaliser des économies d'échelle et de réduire le nombre de mandats confiés à des prestataires externes. Le passage qui explique que la nouvelle commune ne doit pas se contenter d'être un assemblage des structures existantes, mais doit naître d'un véritable projet de société axé sur l'amélioration des services à la population doit clairement guider le COPIL dans la poursuite de ses travaux. Imprégnés de cette vision, les membres de la Commission de fusion de Saint-Blaise proposent 6 ingrédients qui devraient permettre à la mayonnaise de la fusion de prendre :

- 1. Un COPIL enthousiaste, engagé et tenace, avec du leadership et un réel esprit de cohésion*
- 2. Implication de la population et des leaders d'opinion de chaque commune, au début de la seconde phase et pas tout à la fin.*
- 3. Communication pro-active à la population sur les plus-values potentielles d'une fusion.*
- 4. Préparation d'un bon produit avec un projet fédérateur, car la communication à elle seule ne suffira pas.*
- 5. Poursuite d'une collaboration constructive des 4 communes pendant cette phase avec des exemples concrets de collaboration en bonne intelligence relayés aux populations des 4 communes.*
- 6. Formulation d'objectifs clairs.*

À l'unanimité des membres présents, la commission de fusion accepte l'arrêté qui autorise le COPIL à conduire la seconde phase des travaux préparatoires du projet de fusion.

La Commission de fusion demande au Conseil communal d'organiser le plus rapidement une séance d'information publique à la population de Saint-Blaise. Lors de cette séance, il pourrait aussi être possible de recruter des personnes intéressées à travailler dans les groupes de réflexion.

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Corinne Engel en remplacement de M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 14 mars 2022, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion a pris connaissance avec satisfaction de la dynamique qui s'est instauré entre les quatre communes impliquées dans le projet de fusion. En effet, elle a appris que les séances du comité de pilotage, composées de deux représentants de chaque Conseil communal ainsi que d'un représentant de chaque Commission de fusion, se déroulaient de façon positive suivant une dynamique ascendante et une volonté de faire aboutir le projet. En outre, les communes commencent déjà à collaborer dans le cadre de plusieurs projets communs, comme le 1^{er} août ou la découverte des parcours vita.

La Commission financière et de gestion tient à souligner l'importance de la communication à la population pour que le projet de fusion aboutisse. Elle encourage vivement le Conseil communal à créer une page internet dédiée sur le site de la commune regroupant tous les documents utiles, dont la charte d'engagement.

Au niveau financier, la 2^{ème} phase de ce projet de fusion implique des coûts à hauteur de CHF 421'173.00 qui sont répartis au prorata du nombre d'habitants par commune. La participation de Saint-Blaise s'élève donc à CHF 120'245.00, soit 28,55% de la somme totale.

La Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité, au Conseil général d'approuver l'arrêté concernant la deuxième phase des travaux préparatoires au projet de fusion, la charte d'engagement et la demande de crédit.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour le groupe de l'Entente nous sommes tout à fait d'accord pour l'entrée en matière.

Permettez-moi de vous donner ici quelques impressions et opinions sur cette première phase du processus de fusion qui se termine ici, ainsi que sur les perspectives.

J'ai en effet été le représentant de la commission de fusion de Saint-Blaise au COPIL, donc un parmi les 12 membres de ce COPIL.

En cette qualité, j'ai pu contribuer au rapport que vous avez lu. En particulier au chapitre « objectifs et ambitions », pour lequel j'ai poussé afin qu'il donne quand même quelques pistes sur les avantages concrets qu'une nouvelle grande commune devrait avoir pour nos habitants.

Ainsi en améliorant le rapport prestations / coûts, et donc vraisemblablement la fiscalité.

Mais j'ai aussi dû constater qu'une grande partie de mes collègues au COPIL ne semblaient pas très intéressés à cela. J'ai eu l'impression, très subjective bien entendu, que le fait d'associer la fusion de communes à un vaste projet réformateur de l'organisation communale, et aussi à un objectif de baisse de la fiscalité (notoirement trop élevée dans le canton de Neuchâtel), fassent plutôt peur à qui est bien installé dans des habitudes politiques de longue date.

Pour venir au vote sur l'arrêté qui est devant nous, il comprend en fait trois volets :

- 1. La décision de principe de continuer le processus sur la base du rapport fourni. Personnellement, j'y suis favorable.*
- 2. Le type de gouvernance du processus, centré sur un COPIL de 12 personnes, dont 8 émanant des Conseils communaux.*
- 3. Le budget pour les consultants.*

Concernant la gouvernance, je reste sceptique sur ce qui est proposé encore pour la prochaine phase. Une fusion « portée essentiellement par les Conseils communaux » comme il a été affirmé au COPIL, ne me convainc pas.

Le COPIL à 12 m'a semblé moyennement fonctionnel, et s'il a réussi jusqu'ici, c'est principalement grâce à l'accompagnement (en fait la direction...) des consultants d'objectif : ne.

Après réflexion, j'en suis à penser que le nombre de 12 est à la fois trop grand pour bien assumer et gérer les décisions exécutives du processus, et trop petit pour constituer un grémium représentatif des questions de base posées par la fusion.

À mon avis, un comité exécutif à 7 serait plus efficace dans la gestion du processus au jour le jour, avec notamment la gestion des mandats externes.

Accompagné par un groupe plus nombreux (disons une vingtaine ...), qui discute et délibère les questions au niveau plus fondamental et qui arbitre et finalise les propositions des groupes de travail.

Venons au budget.

Il est important, significativement plus que celui de la tentative de fusion précédente. CHF 400'000.00 signifient quelque 3 professionnels bien payés et actifs plein temps durant près d'un an. On peut s'attendre qu'avec un tel engagement non seulement le COPIL, mais aussi les groupes de travail seront planifiés, organisés et suivis de très près : ordres du jour et débats bien gérés, les PV pris en charge, les rapports pré-écrits, etc..

Tel que je le vois venir, le processus de fusion va être de fait dirigé par objectif:ne. Les membres du COPIL, les participants aux groupes de travail servant à fournir des idées et à constituer un vague consensus au projet. Mais pas vraiment appelés à en être le moteur. Il est en effet à prévoir que le nombre d'heures payées aux consultants externes dépasse même le total des heures de séance de tous les participants au COPIL et aux groupes de travail. Cette professionnalisation du processus va probablement assurer une bonne forme du projet de fusion.

Mais ne pourra pas faire des miracles sur son contenu, sur les objectifs concrets du projet, tels qu'ils peuvent être vus par les citoyens. L'organisation de la commune, les économies d'échelle, l'internalisation des services, l'augmentation des compétences professionnelles au sein de l'administration et des services, ainsi qu'une fiscalité plus équitable qui découlerait de toutes ces réformes.

Un premier test de cette manière de faire vient d'avoir lieu avec la production du communiqué de presse. Et là, on ne peut pas dire que cela ait été un succès.

Le COPIL n'a voulu insérer dans le communiqué aucune mention des objectifs de la fusion que je viens de lister. Mais en compensation, le texte inclut des longues phrases comme : (je cite)

« Le comité de pilotage donne le ton d'un processus basé sur la transparence, la communication et le dialogue, afin d'envisager avec sérénité la création d'une commune de plus de 11'000 habitant-e-s. En particulier, il entend privilégier l'écoute et stimuler les interactions avec la population des quatre communes ... » (fin de citation)

Ce type de bla-bla a occupé près de la moitié du communiqué de presse. On peut facilement constater dans les articles produits ensuite par les journalistes qu'il a été ignoré, considéré évidemment comme insignifiant. À mon avis, pas un brillant résultat, pour des professionnels de la communication.

Encore que, si on ne leur donne rien de concret, ils ne peuvent que recopier le jargon politique. Mais alors, pourquoi les payer pour cela ?

En bref, on paie des gens pour demander aussi un travail politique qu'on a de la peine à formuler et même à imaginer. Mais ça ne marche pas bien.

La combinaison de ces raisons me conduit à un certain scepticisme sur la volonté effective de faire de la fusion l'opportunité d'une commune meilleure et plus efficiente. J'encourage néanmoins à poursuivre le processus. Le sens de l'Histoire y est favorable.

Personnellement, j'espère pouvoir y participer dans des groupes de travail comme sur les finances et/ou l'organisation communale. Mais au moment de donner un signal politique, je mets aussi dans la balance mes réserves sur la gouvernance, ainsi que sur l'approche choisie de payer et d'utiliser autant des consultants externes pour formuler le projet.

Cette gouvernance qui mise tout sur un COPIL à 12, dont 8 Conseillers communaux déjà très engagés par leurs tâches ordinaires, ne me convainc pas.

Également, ce gros budget pour des consultants externes, qui en fin de compte sont payés pour des activités qui sont en grande partie d'ordre politique, me paraît un signe de déresponsabilisation de la part du corps politique que nous représentons ici.

Je vais donc m'abstenir sur l'arrêté, puisqu'il stipule ces conditions.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du 21 mars 2022, le groupe PLR s'est rencontré dans la salle des Bourbakis fraîchement rénovée pour discuter du projet de fusion.

Fusion, du verbe fusionner, qui signifie regroupement de sociétés, de collectivités, de choses et que nous pouvons compléter par les synonymes tels que combiner, mélanger, réunir ou encore unifier.

Une définition simple dans le langage, mais potentiellement avec un pouvoir, dans son acte, très fort et pour des changements parfois perçus comme bénins mais au final avec une conséquence non seulement majeure mais peut-être nécessaire. La perception de chacune et chacun de la position dans la société a évolué de manière significative ; ces deux dernières années nous ont montré que le côté social, quand il est absent, provoque des dégâts. Nous sommes dès lors encore plus dans une phase où la vie en communauté prend tout son sens, où le partage fait partie de nous. On sent un changement marqué de notre comportement par une augmentation importante de notre sensibilité concernant le côté émotionnel, qui souvent démontre notre force à continuellement nous remettre en question pour améliorer les situations dans la vie de tous les jours mais également en préservant nos habitudes. Bien sûr, comme dans toutes les situations, tout n'est ni blanc ni noir.

*La fusion, c'est très similaire, nous avons d'un côté, nous, les Saint-Blaisois et de l'autre, des communes plus au moins proches de nous. Nous pourrions avoir une approche certes, individuelle, qui consiste à nous dire, que la situation actuelle convient bien et que le changement nécessite trop d'énergie et qu'il n'en vaut pas la peine. La question qui trotte dans nos têtes, c'est pourquoi rassembler des communes alors que nous sommes en phase avec la situation actuelle. Plus précisément pourquoi rassembler **ces quatre communes** et pas d'autres. La réponse à ces questions n'est pas triviale, elle dépend de facteurs que nous ne jugeons pas toujours pertinents, mais au bout du compte nous devons voir la réalité en face et être capables d'élargir notre horizon et agir pour le bien de tous.*

Dans cette optique, il est important de souligner quelques faits : pouvons-nous continuer à œuvrer seul dans notre commune ? d'autres fusions (par exemple : Grand Neuchâtel, Grande Béroche ou encore Le Locle-Les Brenets) s'étant réalisées et d'autres étant en cours, cela ne doit-il pas nous interpeller ? Pouvons-nous continuer à solliciter les experts à chaque projet, pouvons-nous continuer à œuvrer avec une population d'environ 3200 habitants dirigés par des collectivités miliciennes ? La réponse est : avec l'expérience actuelle, il est nécessaire de trouver une solution car la chose publique est toujours plus complexe, la réglementation toujours plus touffue, et la réunification de plusieurs communes tend vers une efficience.

A l'échelle de notre canton, il est déjà souhaitable de trouver des solutions pour optimiser les communes dans leur fonctionnement. Il est déjà mentionné le besoin de regrouper pour mieux gérer. Le Conseil d'Etat dans son programme de législature est sans ambiguïté : « Au niveau structurel, il s'agira de prolonger la dynamique positive des réformes institutionnelles en continuant à promouvoir les fusions de communes, les appuyer, et gagner en cohérence d'ensemble. Nous prenons acte de cet élan et nous devons en profiter. Nous devons de toute façon optimiser le fonctionnement de notre commune afin de trouver des solutions pour continuer à avoir une collectivité qui supporte tous ces changements.

Aujourd'hui, nous en sommes au début, au début d'un changement de paradigme, nous devons être capables de voir les éléments positifs de ce changement tout en conservant la marque de notre commune. Il n'est pas question de supprimer les sociétés existantes en rationalisant sans

discussion. Il y a des économies d'échelle à réaliser, sans oublier qu'il ne sera pas forcément possible de les rendre effectives du jour au lendemain, mais nous devons nous projeter sur l'avenir. L'avenir de notre commune pour nos enfants. Il est donc nécessaire, par l'acceptation de ce projet, de valider le fait que nous devons faire une analyse pour comprendre ce qui est possible, comment et à quels coûts et pour quelles conséquences pratiques pour la vie dans notre village.

Pendant nos discussions, un certain nombre de questions sont restées ouvertes. Le COPIL doit y être attentif :

- Comment avons-nous pris en compte les résultats des fusions passées des autres communes, leurs points positifs, négatifs ? Que pouvons-nous en retirer pour le projet qui nous sera soumis l'an prochain ?*
- Comment présenter un cadre qui parle à toutes et tous, un langage que chacune et chacun puissent comprendre et interpréter pour sa réalité ?*
- Une fiscalité attractive, cela veut dire quoi, pour qui ?*
- Est-ce que la proposition de conseillers communaux à 100% est possible ? Sinon, pourrions-nous avoir 5 ou 7 conseillers ? Si oui, à quel pourcentage d'activité ? Doivent-ils tous avoir le même pourcentage d'activité ? Certains cantons comme le Valais ne connaissent pas de Conseillers communaux professionnels ? Pourquoi le Canton de Neuchâtel en connaît-il autant ? Dans une démarche purement politique, nous souhaitons avoir le plus de représentant possible afin de permettre à tous les partis d'être représentés, peut-être devrions-nous avoir une représentation plus économique, c'est-à-dire, 3 personnes à 100% qui gère le tout ? N'hésitons pas à être disruptifs ! Dans les exécutifs, on ne veut pas forcément créer des places de travail, surtout que les compétences additionnées de tous les administrateurs et chefs de service doteront la nouvelle commune d'une administration bien « garnie ».*

Le rapport qui nous est fourni et nous intéresse ce jeudi nous semble cohérent, structuré et nous percevons une volonté de faire au mieux pour satisfaire toutes les parties. Nous avons l'impression que l'ensemble des éléments d'une fusion ont été pris en compte et qu'à ce stade, le contenu demande à être étudié. L'investissement financier proposé prend en compte les tâches qui devront permettre d'analyser dans la globalité les besoins des différents sujets afin de pouvoir proposer des solutions durables et réalisables. Il contient également une partie non-négligeable attribuée à la communication, car oui, la communication dans un tel projet, si hautement sensible, est indispensable. Nous devons être capables de donner non seulement des réponses techniques, mais également des réponses factuelles et compréhensibles à l'ensemble des citoyens.

Pour nous, Conseillers généraux, la réussite de ce projet passe par une analyse concrète de la faisabilité de la fusion tant au niveau financier qu'au niveau technique, social, ou encore géographique. Nous sommes persuadés que les propositions qui nous seront faites d'ici fin 2023 prendront en compte au maximum les variables de ce sujet complexe et nous sommes motivés, non seulement à y participer mais également à prendre une décision forte pour l'avenir de notre commune et celui des trois autres. Dernière attente de notre groupe ! Il s'agit d'embarquer la population dans le projet. Le COPIL ne doit pas travailler dans sa bulle. Chaque semaine, le Bulcom est distribué dans nos boîtes-à-lettres. Informer régulièrement la population des divers travaux, des étapes à franchir est fondamental. Donner l'occasion à la population de poser des questions et de les retranscrire dans notre journal régional l'est tout autant. Trop souvent, nous entendons des autorités qu'elles ont été mauvaises dans leur communication. Pour ce troisième projet de fusion, il faudra être à la hauteur de l'enjeu !

Après des discussions soutenues sur un sujet à la fois simple dans son vocabulaire, mais complexe et complet dans sa mise en place, le groupe PLR va soutenir à l'unanimité ce projet de fusion et se réjouit de participer à la suite de cette aventure !

M. Jérôme Vaneberg (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En ce lundi 21 mars 2022, le groupe PS a discuté des documents qui nous sont soumis à savoir :

- 1) Le rapport du Conseil communal concernant le projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise,
- 2) la charte, qui engage nos Conseillers communaux mais également nous, les Conseillers généraux à mener, je cite : « ce processus de travail collaboratif » dans « un climat de confiance » et
- 3) la feuille de route, qui va nous mener si nous l'acceptons aujourd'hui à travers une nouvelle étape de la construction du projet de fusion entre nos 4 communes.

C'est bien de ça qu'il s'agit aujourd'hui, une étape dans la **construction** d'un projet de fusion.

Dès lors qu'on évoque ce sujet, les questions fusent, les doutes font rapidement surface et les discussions vont dans beaucoup de directions. « Pourquoi ? » peut-on entendre le plus souvent, « Je ne suis pas sûr », « Qu'est-ce que ça nous apporte ? », « quid de nos impôts et du coefficient fiscal », « Ok, mais il faut qu'on soit gagnant », « Il nous faut un projet de société ! », sont des bribes de discussions qui semblent revenir souvent. Ces questionnements sont légitimes et n'appartiennent pas seulement aux Conseillers généraux, ils appartiennent également à la population de nos villages. Pour l'instant, il y a beaucoup d'avis sur ces différentes questions mais il n'y a pas encore énormément d'éléments tangibles, de livrables. Soyons honnêtes, on ne sent pas une énergie vibrante, un entrain débordant, autour de ce projet. Mais ça commence à changer ! La chape de béton que peut parfois être notre attentisme se craquèle et on aperçoit des rayons de motivation qui réchauffent les cœurs sur le sujet de la fusion.

Pour le construire (ce projet), pour répondre à ces questions, et pour lancer la machine, pour laisser encore un peu plus la lumière sortir, il est essentiel que nous investissions dans cette « phase 2 du processus ». Nous n'allons pas seulement investir des ressources financières (CHF 120'000.00 pour Saint-Blaise), nous allons également investir du temps et de la matière grise afin de façonner cette fusion pour qu'elle nous corresponde. Soyons des acteurs et pas seulement des spectateurs.

Notre groupe insiste sur l'importance qu'aura la formation et la composition de groupes de travail et demande qu'une attention toute particulière leur soit portée. Le timing est court et la cadence sera élevée mais nous pensons que l'encadrement et le conseil professionnel d'objectif :ne, qui a été relevé par nombre de parties prenantes aux discussions seront des grands atouts pour mener cette phase à bien. Finalement, et c'est un élément essentiel de notre investissement, la communication doit être placée au centre de toutes nos démarches. Une bonne communication et une communication constructive nous permettrons à tous, en tant que citoyen, de prendre la meilleure décision possible pour notre avenir dans un peu moins de 2 ans.

Dès lors, le groupe Parti socialiste, a décidé à l'unanimité de ses membres présents de soutenir ce rapport et de voter en faveur de l'arrêté. Nous sommes aussi en faveur de l'entrée en matière.

Le Président donne la parole au Conseil communal

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord un grand merci pour les interventions de groupe. Elles sont riches en information et contiennent des remarques ou des questions pertinentes. Je les aborderai dans la suite de mon intervention.

Je souhaite, au nom du Conseil communal, également remercier les membres de la Commission de fusion qui se sont rassemblés à plusieurs reprises ces derniers mois et qui ont travaillé de façon constructive à nourrir les réflexions du COPIL, réflexions qui aboutissent aujourd'hui à ce rapport. Grâce à leur contribution, un communiqué de presse a été rédigé, les chapitres « ambitions et objectifs de la fusion » ont été remodelés afin d'en clarifier la chronologie et un système de suppléance pour la personne représentante de la Commission de fusion a été instauré au sein du comité de pilotage. C'est concret, merci à vous et je vous encourage à continuer d'être une force de propositions, d'analyses, de relais et de critiques.

Revenons maintenant deux pas en arrière au mois de septembre dernier, le Conseil général a accepté le rapport de la Commission de fusion et a octroyé un crédit de CHF 11'000.00 afin de réaliser la première phase du processus de fusion. C'est ce rapport qui vous est soumis ou plutôt ce rapport, cet arrêté, cette charte d'engagement et un planning qui vous sont soumis aujourd'hui.

Je commencerai par parler de la charte d'engagement :

Ce document fixe les engagements des 4 communes pour la période entre les votes des Législatifs (c.-à.d. :maintenant) jusqu'au vote de la population en novembre 2023. C'est un document ambitieux.

Vous avez en 7 points la preuve que les communes sont prêtes à se mettre en mouvement dès maintenant afin de collaborer (où c'est possible), de se tenir mutuellement informées de l'avancée des dossiers et de réaliser de nouveaux projets. Cette charte a déjà insufflé positivement sur des projets concrets communs, elle pousse à changer certains réflexes.

Il y a parfois des obstacles sur certaines collaborations, des tensions voire des divergences. Mais les vents sont favorables et nous poussent dans la bonne direction.

La confiance entre les 4 communes se construit et l'énergie est là, prête à surmonter les difficultés. Des exemples concrets de cette nouvelle dynamique il y en a : Hivers'Vita, 1^{er} août, une convention en préparation concernant les agents de sécurité publique des 4 communes et d'autres collaborations qui sont en train de se mettre en place.

Maintenant parlons du rapport :

P. 3 à 5, vous trouverez un chapitre intitulé « ambitions et objectifs de la fusion ». La nouvelle commune fusionnée doit améliorer la qualité de vie et faire bénéficier les citoyens de services publics optimisés, d'infrastructures améliorées, d'une gouvernance compétente et rigoureuse, d'une fiscalité attractive, d'un renforcement du positionnement communal et d'un développement durable tenant compte des enjeux climatiques actuels. On se trouve avec ces éléments au cœur du projet

Plus loin dans le rapport vous avez les pages sur l'organisation du processus de fusion.

Vous pouvez constater que l'idée est de tisser une toile de connexion entre le COPIL, les Législatifs, les Exécutifs, les Commissions de fusion, les administrations, les associations et bien sûr la société civile. En cas de vote positif des 4 législatifs, 7 groupes de travail vont bosser dès ce printemps à analyser les enjeux, défis et opportunités de la nouvelle commune dans plusieurs thématiques sociétales, économiques ou environnementales.

La composition de ces groupes est un vrai défi. Nous voulons obtenir un équilibre de représentativités entre communes, entre genres, entre société civile et monde politique... Le comité de pilotage se rassemblera le 7 avril pour parler de ce point et organiser des séances publiques.

Concernant le comité de pilotage la composition reste inchangée par rapport à la première phase (c'est-à-dire par commune 2 membres de l'exécutif et une personne de la Commission de fusion). À Saint-Blaise nous avons jusqu'à maintenant Claude Guinand et moi-même pour l'Exécutif ainsi que Lorenzo Zago en tant que président démissionnaire de la Commission de fusion.

Cela fait 12 personnes, c'est beaucoup. La question du fonctionnement du groupe est pertinente. Nous devons tendre vers une dynamique du groupe meilleur et j'encourage les membres de la Commission de fusion à y contribuer en choisissant une personne, afin de remplacer leur président démissionnaire, une personne motivée, critique et capable de compromis. Je profite de remercier M. Zago pour son engagement et sa force de propositions durant la première phase de ce processus.

Passons aux pages budget p.11 et 12. C'est du lourd. Budget global de CHF 420'000.00 (ce qui fait CHF 121'000.00 pour Saint-Blaise). Avec ce budget, nous avons un accompagnement compétent et professionnel de la part d'objectif : ne, une analyse financière indépendante, un accompagnement dans l'établissement du budget de fusion et un budget « communication » comme mesure essentielle d'accompagnement de l'ensemble du processus.

Dernier point : le planning. Vous l'avez découvert, c'est court ! Constitution et séances des groupes de travail durant cette année. Vote sur la convention de fusion auprès de votre autorité au printemps prochain et vote de la population courant novembre 2023.

Cela va être dense mais passionnant. Nous aurons besoin de la participation de vous toutes et tous que ce soit au sein des groupes de travail ou comme relai pour expliquer le processus en cours à la population.

Aujourd'hui, l'Exécutif est confronté aux limites communales dans lesquelles il doit agir. Quand on pense énergie, sécurité, infrastructures ou tourisme par exemple à Saint-Blaise, nous avons besoin de regarder et d'agir plus largement qu'à la dimension de notre commune. Cela devient toujours plus essentiel.

Ce soir, le Conseil communal vous soumet un rapport bien ficelé qui propose une feuille de route cohérente pour cette deuxième phase du processus de fusion.

Nous sommes convaincus que la direction est bonne et vous encourageons à adhérer à ce projet.

M. Claude Guinand(CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une courte intervention pour remettre l'église au milieu du village. Objectif : ne, anciennement appelé le RUN, a quand même une grande expérience en matière de fusion de commune. Il a épaulé et aidé la commune de Val-de-Ruz et du Val-de-Travers dans des fusions qui n'étaient pas gagnées d'avance.

En ce qui concerne le budget, il paraît élevé mais il n'est guère plus élevé que les budgets votés, il y a quelques années. Nous avons bénéficié de subventions de la part de l'Etat. Les subventions pour cette partie de fusion n'ont pas encore été délimitées avec l'Etat mais nous pouvons espérer toucher un certain montant.

J'aurais tendance à dire que le travail commence maintenant. Jusqu'à présent, cela représentait des intentions, des conventions mais le vrai travail commence maintenant avec un engagement complet de la population, avec des groupes de travail qui englobent des partisans mais des personnes sceptiques à la fusion. C'est grâce à cette communication, qui doit être importante au niveau du village, qu'on arrivera au bout et qu'on arrivera à fusionner.

Le COPIL a effectivement été composé de manière hétéroclite, avec des Conseillers communaux et des Conseillers généraux, qui se connaissaient peu et il a fallu faire connaissance. Je dirais que la mayonnaise commence à prendre mais effectivement, il faut un certain temps. Pour celles et ceux qui s'inquiètent du taux d'occupation des Conseillers communaux, je rappelle que dans les fusions précédentes, M. Alain Jeanneret et moi étions impliqués dans les fusions sans que cela influe sur notre travail à la commune.

*Comme il n'y a pas d'intervention, le **Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.*

L'arrêté est accepté par 29 voix.

14. Communication du Conseil communal

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques brèves communications :

Si vous avez décidé de charger votre voiture, la borne de recharge rapide au port est fonctionnelle. Manque juste encore un peu de peinture mais cela sera bon.

Le parking de ce bâtiment est également doté de bornes de recharge dont l'énergie provient de panneaux photovoltaïques des collèges. Si votre mémoire ne vous fait pas défaut, vous devez certainement vous souvenir que vous avez voté un crédit pour l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur le bâtiment Vigner V. Cette installation est en service et fonctionne à satisfaction.

Juste pour la petite histoire, j'aimerais relever que le bâtiment de l'administration communale, dont un petit nombre de Conseillers généraux ont jugé bon de se déplacer samedi matin pour le visiter, qu'il est relié à cette source d'énergie et fait donc bénéficier le tout de son autoconsommation. Il est également prévu que le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe, lors de sa rénovation, soit relié sur les photovoltaïques des collèges.

Juste pour votre information, un projet d'installation conséquente de panneaux photovoltaïques dans la carrière des Vardes est prévu, c'est totalement privé. La seule chose que nous devons contrôler à la commune est de savoir si notre réseau électrique est en mesure de supporter la productivité de cette installation.

Le groupe E a la volonté de venir avec un chauffage à distance et de passer par Saint-Blaise. Il n'y aura pas d'investissement communal, il s'agit uniquement d'autoriser le passage des conduites souterraines. Actuellement, nous sommes en discussions juridiques sur les critères d'utilisation du sous-sol communal d'une part ainsi que de la durée de vie des installations. L'autre pendant est, comme la commune risque d'être consommatrice, il y aura une négociation sur les prix des raccordements ainsi que sur les coûts de l'énergie. Pour mémoire, il s'agit simplement de la récupération de chaleurs fatales que durant 60 ans la raffinerie de Cressier a renvoyé à Enges. Le groupe E a l'intention de récupérer cette chaleur fatale pour pouvoir chauffer. Il y a une capacité d'énergie absolument fantastique.

Nous sommes actuellement en discussion avec les 3 communes intéressées (La Tène, Hauterive, Saint-Blaise) pour négocier avec le groupe E de ces différents points.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Réfection et rénovation du Temple

Les appels d'offres sont en cours, ils ont été envoyés à différentes entreprises pour commencer les rénovations le plus rapidement possible. Les échafaudages seront posés sur la tour juste après la foire donc début juin. Une information sera faite aux utilisateurs.

La mobilité douce

Vous savez qu'il y a une motion qui est pendante, qui demandait de créer un chemin sécurisé pour les vélos allant de Saint-Blaise et La Tène. Un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs entre

La Tène et Saint-Blaise, donc nous partageons les coûts, pour trouver des solutions puisque la 1^{ère} solution passait par la ruelle de la Raisse, il a été abandonné pour des questions de coûts.

Réfection de la route Maigroge/Gare CFF

Nous arrivons gentiment au bout de la réfection de cette route. Il y aura encore quelques finitions avec la plantation d'arbres qui interviendra après l'été pour des questions de survie pour les arbres. Un abri vélo sera implanté vers la gare CFF.

La RC5, réfection de la route Maigroge/Daniel-Dardel/Route de Lignièrès

Les travaux sont en cours et avancent lentement. Vraisemblablement, la RC5 débutera que l'année prochaine, pour Saint-Blaise même à la fin de l'année 2023. L'OFROU étant en train de modifier le carrefour de Monruz, les travaux se poursuivront par Hauterive et ensuite à Saint-Blaise.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Collèges de Vigner

L'assainissement du bâtiment existant Vigner V s'est terminé dans les délais, et les élèves ont pu investir ce bâtiment lors des dernières vacances scolaires de mars, comme prévu.

Il y aura un dernier déménagement aux vacances de Pâques, les élèves de la Rive-de-l'Herbe venant eux aussi sur le site de Vigner.

Chacun sera alors à sa place dans le nouveau complexe scolaire, et nous pourrons l'inaugurer en grandes pompes lors de la prochaine Fête de la Jeunesse, le samedi 25 juin.

D'ici là, il reste encore quelques travaux à terminer. Il s'agit principalement de la finalisation de l'Auditoire de Vigner, ainsi que la pose du revêtement final dans une partie des préaux.

Collège de la Rive-de-l'Herbe

Nous avons terminé au début de cette année le projet pour l'assainissement du bâtiment, en collaboration avec les futurs utilisateurs. La demande de permis de construire a été déposée et la mise à l'enquête publiée, il y a quelques jours. Sans opposition, les travaux proprement dits pourront commencer à mi-avril, pour se terminer en mai 2023.

Révision du PAL

L'appel d'offres pour le choix d'un mandataire pour la phase de réalisation de la révision du PAL est en cours. Ceci permettra en principe de présenter une demande de crédit à la séance du Conseil général de juin.

En parallèle, nous commençons les travaux de l'étude sectorielle de la zone des Fourmilières. La situation sanitaire le permettant à nouveau, nous envisageons de reprendre en présentiel certaines séances d'information publique, en parallèle à une action d'information par la presse, le tout en coordination avec la Commission de révision du PAL.

Panneaux solaires en zones constructibles

Nous tenons tout d'abord à rappeler que la pose de panneaux solaires peut se faire sans demande de permis de construire sur l'ensemble des zones constructibles du village. Ce n'est que dans la zone d'ancienne localité que le Conseil communal a décidé d'établir un moratoire, afin d'élaborer un règlement qui donnera les critères en autorisant la pose.

Pour rappel toujours, la raison principale de cette décision est le fait que la zone d'ancienne localité est située en zone ISOS, c'est-à-dire, et que le Conseil communal souhaite faire une pesée des intérêts entre production d'énergie verte et protection d'un patrimoine protégé au niveau national.

Pour information, nous constatons que de plus en plus de propriétaires souhaitent installer des panneaux solaires sur leurs toits. Nous le savons car s'il n'est pas nécessaire de demander un permis de construire, il faut l'annoncer à la Commune et au gestionnaire du réseau d'électricité, pour des raisons statistiques et de contrôle du réseau électrique. Il est possible que les propriétaires et les installateurs ne soient pas tous au courant de cette obligation.

En dehors de la zone d'ancienne localité nous avons eu en 2020 6 annonces de pose de panneaux, en 2021 nous en avons eu 9, et depuis le début de cette année, il y en a déjà eu 5.

On constate donc qu'il y a une réelle augmentation dans la pose de ces panneaux.

Concernant le règlement pour les panneaux en zone d'ancienne localité :

- *Le Conseil communal a mandaté un bureau pour l'appui au Conseil communal et à la Commission ad hoc*
- *La composition de la Commission ad hoc est en cours ; tous les contacts avec les personnes envisagées n'ont pas encore pu être noués mais le seront dans les prochaines semaines ;*
- *Le travail est prévu, sur l'année 2022, en 4 phases :*

Phase 1 : première séance avec la commission, y compris visite sur site ; consultation des services cantonaux et des experts techniques ; étude du cadre légal et des projets de référence

Phase 2 : travail exploratoire du mandataire, selon les premières indications de la Commission ; il s'agira de tester plusieurs hypothèses sur des constructions communales existantes présentatives, en tenant compte des exigences minimales de production et de rendement ainsi que des contraintes patrimoniales et esthétiques ; il y aura des ateliers de réflexion internes et avec la commission

Phase 3 : document de synthèse ; sur la base des éléments validés par la commission ; document cadre dont la forme exacte sera définie en cours d'étude, selon les résultats : charte, ou guide d'implantation, ou directive, ou encore articles isolés à intégrer dans le règlement du PAL

Phase 4 : finalisation de l'étude, présentation au Conseil communal et aux commissions compétentes

Le but est de présenter les résultats au plus tard à la fin de 2022, comme le Conseil communal s'y est déjà engagé.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans l'esprit de fusion, j'ai quelques communications à faire par rapport au travail intercommunal que nous faisons déjà avec Hauterive, La Tène et Enges. J'aimerais vous parler de 3 projets dont un que Charles a mentionné dans son discours. Le 1^{er} dont j'aimerais vous parler est « Hivers'Vita ». Il s'agit de communes qui ont des parcours vita et qui invitent la population à les faire en hiver. Je vous invite tous, à Saint-Blaise, le 26 mars à 14h30 à faire un parcours vita tous ensemble. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a des gens de communes différentes qui viennent et c'est déjà un pas vers l'esprit de fusion.

Par rapport à cela, ce qui est intéressant c'est que l'on parcourt toutes les communes et qu'il y a des coaches sportifs pour nous encadrer. Ce projet sera étendu sur tout le Littoral. Je me réjouis de voir tout cela.

Le 2^{ème} projet est la Suisse bouge, les 4 communes ont décidé de se faire des duels, de se challenger et cela se passera du 1^{er} mai au 31 mai. Je vous invite également à y participer, vous aurez des informations par rapport à ça sur NemoNews. Pour souligner tout cela, nous avons prévu une

marche d'Enges, le 21 mai à 8h10, croissants, départ direction Hauterive passage à La Tène, à Saint-Blaise et retour à Hauterive pour un bon risotto.

Le 1^{er} août, les 4 communes feront le 1^{er} août ensemble. Il se passera à Hauterive, il n'y aura pas de feux d'artifice mais il y aura un spectacle de drones et un feu de joie. Il y aura un stand des associations locales de toutes les communes.

Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour le vote que vous venez de faire, pour votre confiance et nous comptons sur vous pour la suite.

Enges a accepté les mêmes documents que vous lundi lors de sa séance. La Tène vient d'accepter et Hauterive votera lundi prochain.

Crise en Ukraine

Le Conseil communal a pris contact avec le service des migrations afin de connaître la façon dont une commune comme la nôtre peut aider. Une évaluation des locaux pouvant servir de logements provisoires ou pour des activités ou rencontres est en train d'être réalisée par l'administration mais nous constatons avoir peu de possibilités pour l'hébergement provisoire.

Nous avons intégré sur le site internet de la commune une nouvelle rubrique intitulée « Crise en Ukraine ».

Le lien vous renvoie sur une page avec des informations dans le domaine de l'aide/soutien et dans celle de la sécurité.

Si vous avez un logement vacant, vous êtes encouragés à contacter le service des migrations et si vous avez de la place chez vous et souhaitez devenir une famille d'accueil vous pouvez vous inscrire sur le site de l'organisation suisse d'aide aux réfugiés.

Sur le site internet de la commune, nous avons également joint un lien sur une page du service de la sécurité civile et militaire où vous aurez les réponses à vos questions sur les dispositifs de protection à la population (avec entre autre des infos sur les abris de protection)

Inauguration des appartements protégés

Sortez vos agendas ! Le 12 avril prochain, inauguration des appartements avec encadrement à la Musinière, tout le monde est bienvenu.

Avec l'adoption de la planification médico-sociale par le Grand Conseil, il y a 10 ans, ces appartements sont une mesure capitale d'accompagnement des personnes âgées dépendantes ou en situation de le devenir.

Les appartements avec encadrement à la Musinière sont nos premiers sur Saint-Blaise.

Visite libre de 14h à 18h, partie officielle à 15 h avec entre autre, le discours du président du Conseiller communal, M. Alain Jeanneret.

15. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

Le Président annonce qu'il y a une discussion sur une motion et donne la parole au Conseiller communal.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Plus d'une année passée depuis que la motion urgente pour la création d'une Commission de la jeunesse a été déposée. Me voici devant vous pour classer cette motion avec un rapport du Conseil communal au Conseil général accompagné d'un cahier des charges.

À présent, nous allons pouvoir nous mettre au travail, avec toute l'équipe. La commission aura sa 1^{ère} séance 2022 en avril ou mai, la date reste à confirmer.

Les thèmes proposés par le Conseil communal sont :

- Mobilité (que faire pour améliorer la mobilité, envie et proposition de la jeunesse)*
- Environnement (intervention et avis de la jeunesse sur le sujet, proposition, action,...)*
- Zones multi-sports au port (fitness urbain, street workout, beach volley, Pumptrack : avis, soutien, idée)*
- Situation de la jeunesse à Saint-Blaise*
- Propositions de la jeunesse au Conseil communal*
- Divers*

Pour rappel, cette commission est une commission du Conseil communal. Son cahier des charges a été élaboré conjointement avec les membres la Commission de la jeunesse.

La commission est encadrée par un Conseiller communal et par 3 Conseillers généraux. Jérôme Vaneberg, Estelle Chalon et Maria Sliwowska.

Je vous invite donc à accepter de classer cette motion pour donner l'élan nécessaire à cette nouvelle Commission de la jeunesse.

Le Président passe au vote du classement de la motion

Le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

16. Interpellations et questions

Mme Florence Porret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En se réunissant lors de sa séance de préparation du lundi 21 mars, le groupe PLR s'est notamment réjoui que les élèves aient intégré les nouveaux collèges de Vigner et se réjouit de la journée d'inauguration à venir au mois de juin.

Dans ce contexte, notre groupe est revenu sur la question du crédit d'engagement complémentaire et supplémentaire de CHF 700'000.00 pour la construction des collèges de Vigner voté lors de la séance du Conseil général du 25 novembre 2021.

En effet, ce crédit avait suscité un grand étonnement dans nos rangs. Il paraît donc pertinent de continuer à suivre ce dossier de près. Nous demandons donc ce soir un état des lieux détaillé de la situation financière de ce crédit. Le Conseil communal parviendra-t-il à respecter l'enveloppe totale du projet ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour information, sachez que pour le chantier des Collèges de Vigner :

- Nous avons publié plus de 80 appels d'offres*
- Plus de 170 contrats ont été conclus*
- Près de 80 entreprises et bureaux spécialisés ont œuvré sur le chantier*
- À ce jour, nous avons traité plus de 800 factures, et cela n'est pas encore terminé.*

Le système de contrôle des coûts que nous avons mis en place pour ce projet est efficace, et nous a permis d'avoir un bon suivi de l'évolution des coûts tout au long du chantier.

Nous constatons à ce stade que les coûts des bâtiment neufs, A, B et C ont pu être devisés de manière plus précise, et ont été, finalement, inférieurs aux devis. La rénovation du bâtiment V, construit en 1973, a par contre réservé des surprises importantes, et les coûts finaux sont plus élevés que ceux devisés.

Il reste proportionnellement peu de travaux à effectuer, mais il y a encore plusieurs factures ouvertes, dont certaines sont importantes : l'électricité pour le bâtiment V, par exemple, ou le bouclage des aménagements extérieurs. Il faudra donc attendre l'automne prochain pour connaître le coût final exact au franc près, et les chiffres que nous pouvons donner aujourd'hui contiennent encore une part de projections.

La situation financière actuelle peut être décrite en quatre éléments :

Premièrement

Le crédit principal pour les études et les travaux s'élève à CHF 35,5 millions. Aujourd'hui, les projections montrent que nous atteignons pratiquement cette somme, avec quelques réserves que nous ne souhaitons pas dissoudre, en raison des factures finales encore ouvertes et que j'ai mentionnées auparavant.

Deuxièmement

Les coûts imprévus non devisés qui ont apparus en cours de projet, s'élèvent à CHF 1,416 millions. Ces coûts ont été annoncés et discutés à la Commission financière et de gestion dès le 24 septembre 2019. Lors de la séance du Conseil général du 25 novembre 2021, un crédit couvrant la moitié seulement de ces coûts imprévus non devisés, soit CHF 700'000.00, a été demandé et obtenu.

Le crédit initial de CHF 35,5 millions ne permettant plus d'absorber l'autre moitié de ces coûts imprévus non devisés, comme espéré initialement, il sera nécessaire de faire une demande complémentaire de crédit, dans une mesure qui ne pourra être déterminée qu'avec la facture finale du projet.

D'entente avec la Commission financière et de gestion, cette demande de crédit complémentaire sera faite, en principe, à la séance du Conseil général du 23 juin, si l'avancement des décomptes finaux le permet.

Troisièmement

Le crédit dévolu à l'achat et à la mise en œuvre du mobilier fixe s'élève à CHF 1,050 millions ; à ce jour, il a été utilisé à hauteur de CHF 863'22.00, soit CHF 187'773.00 de moins que le crédit ; ces chiffres sont en principe définitifs.

Quatrièmement

Le crédit pour l'équipement scénique et audiovisuel de l'Auditoire, d'un montant de CHF 485'00.00, sera utilisé entièrement, sans dépassement.

En synthèse, les crédits déjà votés, ainsi que les montants déjà annoncés pour les coûts imprévus non devisés ne devraient pas être dépassés, sous réserve de la prise en compte des montants effectifs des factures encore ouvertes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Transports publics

On a appris que la commune de La Tène a décidé d'attribuer une réduction de 50% pour tous les abonnements aux transports publics. Ceci donc, pour tous les habitants de La Tène, non seulement pour les jeunes de 6-20 ans comme auparavant.

À Neuchâtel, la situation est semblable quoique non-identique. Les moins de 25 ans ont une réduction de 50%, les autres bénéficient du tarif jeunes à tous les âges.

Seule Hauterive se fait remarquer pas sa pingrerie avec une contribution de 50% seulement pour les élèves en scolarité obligatoire devant se rendre dans un collège situé hors de la commune. Ce qui est encore pire que Saint-Blaise, qui contribue 75% dans ce cas. Tout d'abord, corrigez-moi si ces informations devaient être imprécises.

Cela dit, rappelons que, parmi les nombreuses motions en attente de considération par notre Conseil communal, il y en a une de L'Entente datant du 11 juin 2020 (il y a donc près de 2 ans) qui demande que (je cite) « la commune de Saint-Blaise offre à ses résidentes et résidents, quel que soit leur âge, des bons de réduction à l'achat d'un abonnement annuel aux transports publics ».

Notez que ce texte résultait déjà d'un amendement du PLR édulcorant la motion originale de l'Entente qui demandait en fait ce que La Tène vient de décider tout récemment.

On a alors deux questions, ou plutôt demandes :

- 1. Nous demandons que la commune de Saint-Blaise adopte rapidement la solution de La Tène.*
- 2. Nous demandons que le Conseil communal discute rapidement avec les partenaires de la fusion, et porte également au COPIL, le sujet de l'harmonisation des subventions aux transport publics.*

Il nous paraît politiquement évident que cette harmonisation ne peut se faire qu'en adoptant la solution plus favorable aux habitants.

Piste cyclable

Un projet de piste cyclable de Saint-Blaise à Cornaux a été mis en consultation publique avec articles dans la presse et notamment sur le Bulcom. Peut-on connaître l'avis et la réponse du Conseil communal de Saint-Blaise ?

Boutisses

Malgré les précédentes interpellations et questions, la situation de l'entretien des boutisses ne semble pas s'améliorer. En particulier, la promesse de poser un matériau solidifiant pour éviter la forte érosion dans les interstices (particulièrement dans les sections en pente) n'a pas eu de suite.

Alors qu'il est toujours plus évident que cette surface demande un nettoyage et un entretien beaucoup plus fréquent que les autres types de pavés, on ne voit rien se faire en ce sens.

Soyons clairs : il devient chaque semaine, chaque mois plus évident qu'une mauvaise solution technique a été adoptée avec ces boutisses, surtout pour la partie en pente.

Alors :

- *Soit, la commune assume les coûts et l'effort de son choix, avec la mise en place d'un programme d'entretien particulier et distinct pour cette surface.*
- *Soit, on admet qu'on a fait un mauvais choix, et on propose une meilleure alternative, comme par exemple des pavés similaires à ceux de la rue des Moulins. Avec un investissement qui va probablement être rapidement récupéré sur les moindre frais d'entretien.*

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant la 1^{ère} question sur les abonnements pour la population, nous avons quantifié le coût pour la commune de Saint-Blaise qui serait de CHF 300'000.00 par année. Il faut croire que la situation financière de la commune de La Tène est nettement meilleure que la nôtre. La commune de Saint-Blaise ne pourrait pas se permettre de mettre autant d'argent, notamment ces CHF 300'000.00, à condition que toutes les personnes éligibles prennent un abonnement.

Naturellement, nous en avons parlé à la séance du Conseil communal et nous en reparlerons dans le projet de fusion car il faudra que toutes les communes alignent leurs tarifs et alignent ce qu'ils sont prêts à faire pour financer des abonnements.

En ce qui concerne la piste cyclable entre Saint-Blaise et Cornaux, elle est totalement à charge de l'Etat, les plans seront consultables à la commune. Mon collègue, Alain Jeanneret, s'occupera de répondre à la consultation qui a été faite. Nous sommes naturellement favorables à la piste cyclable et à la mobilité douce. Nous nous questionnons simplement sur les emprises de terrain que cette piste cyclable va avoir entre Saint-Blaise et Cornaux. C'est une largeur de 3m qui ne sera pas prise sur la route et qui sera prise sur le Nord de la route.

En ce qui concerne les boutisses, il faut peut-être parler de ce qu'on sait, M. Zago. Je vous avise, ce soir, cela vous évitera peut-être de revenir une 4^{ème} fois au Conseil général avec ce genre de question, que du sable stabilisant a été mis sur le bas de la route de Creuze et du Moulin. Cela semble faire effet mais tant que nous n'aurons pas de pluie, nous ne pourrions pas dire si cela est efficace ou non. Si c'est bon, nous en mettrons dans les autres secteurs qui sont sensibles, notamment vers l'épicerie.

En ce qui concerne l'entretien des boutisses, du matériel de nettoyage a été commandé auprès de l'entreprise qui les a posées et si le nettoyage s'avère efficace, la voirie pourra s'y atteler. Naturellement, nous nous concentrerons uniquement sur les grosses taches. À l'heure actuelle, il n'est pas du tout d'actualité de remplacer les boutisses, qui ont coûté fort cher, par des pavés.

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai une question au sujet de la cybersécurité à l'administration.

Je comprends que c'est une question complexe et je peux attendre la séance de juin pour une réponse.

Je m'intéressais de savoir ce que fait la commune pour sécuriser son service informatique sachant qu'à la fin de l'année dernière, plusieurs communes ont été gravement touchées par cela.

Qu'est-ce que la commune peut faire ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est une question d'actualité. Nous avons l'avantage sur le canton de Neuchâtel que tout soit centralisé au Service informatique de l'Etat de Neuchâtel qui prend en charge la responsabilité de la sécurité. L'Etat de Neuchâtel est en train de réunir quelles informations sensibles étaient, dans les fichiers de la commune contenant des données sensibles de personnes. Quelque chose se passe mais ce n'est pas de la responsabilité totale de la commune.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avant de déposer ma question, je vous invite à participer au petit exercice que voici :

- 1) Si je dis : « Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie pour les communications que vous avez partagées lors de nos séances de Conseil général depuis le début de cette législature ».*

Qu'avez-vous ressenti ? « Rien » me répondrez-vous, « enfin rien de particulier ». Et vous aurez raison.

- 2) Et maintenant si je dis : « Messieurs les Conseillers généraux, je vous remercie pour les questions que vous avez déposées lors de nos séances de Conseil général depuis le début de cette législature ».*

Qu'avez-vous ressenti ? « Rien » diront les personnes qui n'ont pas écouté. « Mais... » diront les autres.

Oui, Mesdames et Messieurs, il y a un mais !

S'il est parfaitement normal de s'adresser à un groupe d'hommes en leur disant Messieurs et à un groupe de femmes en leur disant Mesdames, cela ne se fait pas, mais pas du tout de dire Messieurs lorsqu'on s'adresse à un groupe d'hommes et de femmes tel le nôtre, ou de dire Monsieur lorsqu'on s'adresse à un couple.

C'est pourtant ce qui se passe par exemple avec les factures qui nous sont envoyées. Elles sont inmanquablement adressées à Monsieur et leur contenu ne s'adresse qu'à lui, dès le moment bien entendu où il y a un Monsieur. S'il y a aussi une femme, quand bien même elle serait la plus âgée, la plus grande en taille, la pourvoyeuse principale du foyer, voire même la propriétaire du logement, ou si elle descend de 5 générations de saint-blaisoises et saint-blaisois, le courrier va purement et simplement l'ignorer. À noter une exception, les courriers et factures du Service des contributions, qui est cantonal.

Notre administration communale a fait peau neuve, à tout le moins c'est ce qu'attestent ses murs rénovés. Mais nous le savons : le ménage communal ne se résume pas à un bâtiment.

Ça et là, nous constatons certes une attention à la communication, au libellé des invitations. Les contenus évoluent un peu mais l'adressage en particulier reste d'une inadéquation surprenante. La solution est certainement d'ordre technique mais la volonté de la trouver et de l'appliquer est politique.

Bien entendu que le Conseil communal est conscient que la population saint-blaoise n'est pas composée que d'hommes. Mais il n'est pas sûr que cette même population perçoive cela lorsqu'elle reçoit de sa part des courriers qui ne s'adressent qu'à la moitié d'entre elle.

